

DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 30 juin 2021 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes LECHINE Patricia, MULLER Julie, BERGEZ Gilda, Cécile BOURGOIN et M. PARRA Miguel

Procurations: de Mme LECHINE Patricia à Mme JAY Karène
de M. PARRA Miguel à M. LETHIER Daniel
de Mme MULLER Julie à Mme JAY Karène
de Mme BERGEZ Gilda à M. COPPOLA Ernest

Secrétaire : Monsieur Dominique MAILLOT

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 25 juin 2021;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 5 juillet 2021, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 25 mai 2021**
2. **Budget Foret : Décision budgétaire modificative n°1**
3. **Budget Foret : modification de l'affectation du résultat 2020**
4. **Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance**
5. **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) : demande de modification.**
6. **Construction d'un réservoir de récupération des eaux pluviales : demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté**
7. **Informations diverses :**
 - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
 - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
 - ✓ Modification des membres du Comité Consultatif : relation avec les entreprises et les commerces
 - ✓ DETR 2021 : arrêté d'attribution d'une subvention pour le renouvellement de 4 postes informatiques et du serveur de la mairie.
 - ✓ Présentation de la Fruitière à Energie
 - ✓ Capture des chats et stérilisation : désignation du porteur et mise en place de cette action

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 25 mai 2021

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 25 mai 2021. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Budget Forêt : décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque (*)] :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses : + 22 650 €

<i>chapitre 011 – charges à caractère général</i>	
art. 6228 – divers	- 360 €
art. 6281 – concours divers (cotisations)	+ 100 €
art. 6282 – frais de gardiennage	+ 800 €
art. 62878 – remboursement autres organismes (*)	+ 23 000 €
art. 6288 – autres services extérieurs	- 450 €
<i>chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement</i>	
	- 800 €
<i>chapitre 023 – virement à la section d'investissement</i>	
	+ 360 €

En recettes : + 22 650 €

<i>chapitre 70 – produits des services</i>	
art. 7022 – coupes de bois	+ 22 600 €
<i>chapitre 77 – produits exceptionnels</i>	
art. 7788 – produits exceptionnels divers (*)	+ 50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses : - 370.58 €

<i>chapitre 20 – immobilisations incorporelles</i>	
art. 2031 – frais d'études (*)	+ 750 €
<i>chapitre 020 – dépenses imprévues d'investissement</i>	
	- 1 120.58 €

En recettes : - 370.58 €

<i>chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement</i>	
	+ 360 €
<i>chapitre 10 – dotations fonds divers réserves</i>	
art. 1068 – excédents de fonctionnement	- 730.58 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative n°1.

3. Budget Forêt : modification de l'affectation du résultat 2020

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Vu le compte administratif 2020 du budget forêt

Considérant que le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement est de 6 431.25 €

Considération que l'excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) inscrit dans la délibération n° 2021-13 d'affectation du résultat 2020 du budget forêt ne peut être supérieur au résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement du budget forêt

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de rectifier cette erreur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Au D 001 – Déficit d'investissement reporté	7 590.33
Au D 002 – Déficit de fonctionnement reporté	730.58
Au R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	6 431.25

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération rectifie la délibération n°2021-13 en date du 31 mars 2021.

4. Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance

Dans le cadre du volet dédié à la filière forêt-bois du plan de relance, le ministère de l'agriculture a lancé un programme de renouvellement des forêts doté d'une enveloppe de 150 Millions d'euros : il s'agit d'aider à reconstituer et diversifier les peuplements dans ce contexte de changement climatique.

La commune, propriétaire de 165,66 ha de forêt, a été impactée par cette crise sanitaire avec environ 2 ha d'épicéas décimés.

Avec l'appui de l'ONF la commune entend s'inscrire dans ce programme de renouvellement forestier pour sa forêt et bénéficier des aides de l'ETAT pour le mettre en œuvre.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du plan de relance « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer », destinée à financer l'opération suivante :
 - Reboisement sur 1.15 ha de peuplements d'épicéas scolytés
 - Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux
 - Prestation de travaux sylvicoles sur la parcelle 18 dont les références cadastrales sont les suivantes : section B n° 991
 - La parcelle cadastrale dans laquelle sont réalisés ces travaux bénéficie du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 9 mars 2017 en vigueur
 - Le montant total HT du projet s'élève à 11 061.95 €
 - Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 8 849.56 €
 - Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du plan de relance pour les reboisements en plein
- Approuve le plan de financement suivant :
 - Subvention sollicitée : 8 849.56 €
 - Autofinancement : 2 212.39 €
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil Municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80 % d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20 %
- S'engage à inscrire chaque année au budget forêt de la commune les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements

- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique
- S'engage à respecter les règles de la commande publique
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatifs à ce projet

5. Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) : demande de modification

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le bureau d'étude QCS a élaboré en 2015 l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) de la commune pour ses différents ERP communaux. Cet Ad'Ap identifie les travaux d'accessibilité à réaliser dans les différents ERP communaux, détermine un programme de travaux, et propose des demandes de dérogation à effectuer lorsque les diverses solutions techniques réglementaires sont rendues irréalisables par une impossibilité technique.

Monsieur le Maire précise que par délibération n° 2015-69 en date du 25 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux de mise en accessibilité de ses différents ERP communaux sur une période de 3 ans. Des travaux ont été engagés, mais ils n'ont pas pu être terminés dans les délais (2018)

La salle des fêtes et le gymnase étant des établissements de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le délai de réalisation des travaux de mise en accessibilité des différents ERP communaux peut être porté de 3 à 6 ans c'est pourquoi il sollicite l'autorisation de déposer une demande de modification de son Ad'Ap auprès des services de l'Etat.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de modification de son Ad'Ap auprès des services de l'Etat pour porter de 3 à 6 ans la période de réalisation des travaux de mise en accessibilité des différents ERP communaux et ainsi permettre à la commune de terminer ces travaux pour le 31 décembre 2021.
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de dérogation aux règles d'accessibilité auprès des services de l'Etat.

6. Construction d'un réservoir de récupération des eaux pluviales : demande de subventions auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le bâtiment communal situé à côté de la station d'épuration dispose d'une toiture d'environ 300 m² dont les eaux de pluie sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales

En conséquence et afin de limiter les usages de l'eau potable par la commune et ainsi diminuer ses dépenses de fonctionnement, les membres du Comité Consultatif du développement durable et de l'environnement, propose de procéder à la construction d'un réservoir de récupération des eaux pluviales semi enterré de 30m³ connecté au 300 m² de toiture du hangar communal, à la réalisation d'un trop plein avec infiltration à la parcelle et à la déconnexion du réseau d'eaux pluviales du hangar communal.

Les eaux ainsi collectées permettront d'alimenter la désherbeuse à mousse utilisée dans le cadre du zéro phyto et de ne plus utiliser de l'eau du réseau AEP pour l'arrosage.

Après consultation de plusieurs entreprises, il a été décidé de retenir la proposition de l'entreprise la mieux disante à savoir la SARL CCTP pour un montant de 14 170 € HT soit 17 004 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés d'une part, par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 % d'un montant plafond de 12 000 € et d'autre part, par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 30 % du même montant plafond et sollicite l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de confier les travaux de construction d'un réservoir semi-enterré de récupération des eaux pluviales de 30 m³ à l'entreprise SARL CCTP pour un montant de 14 170 € HT soit 17 004 € TTC

- sollicitent, pour la réalisation de ces travaux, l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- approuvent le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en euros HT
Création du réservoir de récupération des eaux pluviales de 30 m ³	14 170 €

	Taux	Montant HT
l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50 % - Plafond de l'aide : 12 000 €	6 000 €
Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté	30 % - Plafond de l'aide 12 000 €	3 600 €
Fonds propres		4 570 €
TOTAL		14 170 €

- sollicitent l'autorisation de débiter les travaux avant décision attributive de subvention.

7. Projet de contrat Etat -ONF 2021- 2025

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

8. Informations diverses

8.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décision de PC	SCI BERION Frères	ZA du Noret	Construction d'un espace Showroom, bureaux et dépôt	Accordé le 04/06/2021
	Bourgogne Franche-Comté	ENIL – 15 Grande Rue	Couverture partielle du patio du bâtiment G « HTLA » pour la création d'un espace de séchage des planches d'affinage.	Accordé le 28/06/2021
	Monsieur JOLIBOIS Nicolas	7 B Rue des Champs de la Pierre	Construction d'un abri voitures	Accordé le 03/06/2021
	Monsieur et Madame MOYSE Stéphane et Fanny	3 Rue de Vesson	Démolition d'un balcon (façade Nord-ouest) et d'une montée d'escalier (façade Nord Est), construction d'une terrasse suspendue servant d'abri voiture (Façade Nord-ouest), reconstruction d'un escalier (façade Nord-Est), modification des ouvertures sur les façades Sud-Est (fenêtre en porte fenêtre) et Nord-Ouest (fenêtre en porte de service).	Accordé le 01/06/2021
	M. CLERGET Michaël et Mme ZELLAGUI Jade	Rue de l'école	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 107,33 m2	Refusé le 11/06/2021
Décision de PC modificatif	M. LAGHROUR Amine	1 Rue du Clos du Verger	Modification de la couleur des enduits des façades de la maison	Accordé le 24/06/2021

Dépôt de PC	Monsieur TISSERAND Romain	3 Rue de Roussey	Construction d'un carport de de 25 m2 d'ES en limite séparative	
	GAEC BALANCHE représenté par M. BALANCHE Kylian	Lieu-dit Aux Grandes Planches	Construction de deux bâtiments agricoles accolés équipés de panneaux photovoltaïques dévolus à la stabulation du bétail et au stockage de fourrage	
	M. EYBERT Nicolas	16 Rue du Clos du verger	Construction d'un garage annexe de 28 m2 et changement de destination du garage de la maison, modification des façades Sud Est et Sud-Ouest	
Décision de DP	M. VUGIER Florian	19 Rue de l'église	Construction d'un appentis en bois de 7 m2	Refusé le 31/05/2021
	M. BERTHELEMY Pascal	36 Grande Rue	Construction d'une piscine enterrée de 26.27 m2	Accordé le 25/05/2021
	M. HUMBERT Christophe	38 B Rue du Stade	Pose d'un portail en aluminium d'une hauteur de 1.60 mètres	Accordé le 21/05/2021
	M. KOZAC Johnny	11 Rue du stade	Construction d'un abri de jardin en ossature bois de 15 m2	Accordé le 28/05/2021
	M. FOURNERET Jacques	27 Grande Rue	Création d'une porte en façade Nord-Ouest, isolation par l'extérieur du mur et pose d'un lambris, façade Sud-Ouest	Accordé le 07/06/2021
	SCI CHRONO	4 Rue de l'industrie	Création d'ouvertures sur trois façades du bâtiment	Accordé le 22/06/2021
Dépôt de DP	M. BEFFY Sébastien	3 Rue de la Source	Agrandissement d'une terrasse existante et démolition d'un mur sous un escalier pour faciliter l'accès au sous-sol	
	M. VERNY Anthony	46 Rue du stade	Construction d'un mur plein de 60 cm en limite séparative, pose d'un portail et création d'un mur plein de 1 m et pose d'un grillage rigide de 60 cm à l'entrée de la cour	

	Mme TISSERAND Elisabeth	14 Rue de Baume	Modification de la couleur verte des volets en façade principale en couleur bleu	
	Région Bourgogne Franche-Comté	ENIL 15 Grande Rue	Mise en œuvre de clôtures et portails, installation de contrôles d'accès	
	M. BOBILLIER Jean- Pierre	13 Rue Guillaume PAUTHIER	Construction d'une pergola sur terrasse existante	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demandes de certificat d'urbanisme d'information	SELARL CUSENIER DOUGE LAMBERT	Section AD n°83 (Vente MENDES DE OLIVEIRA / LEVEAUD – OPPO)	9 Rue du Cordier	Traité le 14/06/2021
	SELAS MOHN COLNOT LOULIER	Section ZA n°224 (Vente CUGBM / SCI BERION)	ZAE du Noret – 18 Rue du Noret	Traité le 23/06/2021
	Maître Nicolas PETIT	Section AC n°64 (Vente QUERRY – POTIER / CUVILLIER)	10 Rue de Vye de Genes	
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AD n°50 (Vente DENAYER – CHOUKRY/ MOLLIES – VAGNEUX)	6 Ter Rue de la Vierge	
Demande de prorogation d'un an d'un Cub en cours	SCI les Capucines représentée par Monsieur LE TALLEC Yves	Section AC n°21	Chemin des Prairies	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	SCP RACLE COLIN et Associés	Section AB n°35 et n°30 (Vente M et Mme THOLOMIER Thierry / VIEILLE Jérémy)	Rue du Stade	Refus de préempter le 31/05/2021
	SELARL CUSENIER DOUGE LAMBERT	Section AD n° 83 (Vente M et Mme MENDES DE OLIVEIRA / M. LEVEAUD et Mme OPPO).	9 Rue du Cordier	Refus de préempter le 14/06/2021

	SCP ZEDET Olivier et Caroline et PETIT Nicolas	Section AC n°64 (Vente M. QUERRY et Mme POTIER / Mme CUVILLIER)	10 Rue de la Vye de Gennes	
	Maître COSTE Julie	Section AI n° 106, 107, 210, 211 et 212 (Vente M. JOLIBOIS / Monsieur MILLER Jean-Luc et Mme MATHIOT Annie)	27 Rue de l'église	

8.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Remplacement candélabre consécutivement à l'accident rue de la Gare

Titulaire : SARL BALANCHE Michel

Montant : 4 131.60 € TTC

8.3. Modification des membres du Comité Consultatif relation avec les entreprises et les commerces

La composition du Comité Consultatif : relations avec les entreprises et les commerces est modifiée comme suit : retrait de M. CHEVASSUS Steve (Magasin PROXI), ajout de Mesdames FONTAINE Valérie (Valérie COIFFURE), Florence BERTHELEMY (Au Doubs Cocon Fleuri), et de Messieurs FAIVRE Mickaël (Ambiance Jardin) VAGNEUX William (Lavage Chimie 25) et MARTEAU Anthony et Alain BOHNENBLUST (Corium développement)

8.4. DETR 2021 : arrêté d'attribution d'une subvention pour le renouvellement de 4 postes informatiques et du serveur de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par arrêté en date du 3 juin 2021 l'Etat a décidé d'attribuer une subvention à la commune, au titre de la DETR 2021, d'un montant de 3 177 € pour le renouvellement de 4 postes informatiques et du serveur de la mairie.

8.5. Location appartement n°2 au-dessus de la Poste

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'appartement communal n°2 situé au-dessus de la Poste, anciennement occupé par M. MASSON Justin, a été loué à M. DARTEVELLE à compter du 28 juin 2021.

8.6. Présentation de la fruitière à énergie

Le diaporama de la présentation sera diffusé à tous les membres du Conseil Municipal et un article sera publié dans un prochain Mamirolle Actus.

8.7. Capture des chats et stérilisation : désignation du porteur et mise en œuvre de cette action.

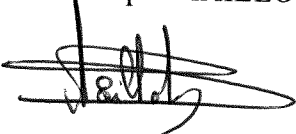
Une liste d'associations sera établie et des contacts seront pris pour soutenir et mettre en œuvre cette action de capture et de stérilisation des chats errants. Cette liste sera proposée à un prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

La prochaine séance du Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

Le secrétaire,

Dominique MAILLOT



Le Maire,

Daniel HUOT

